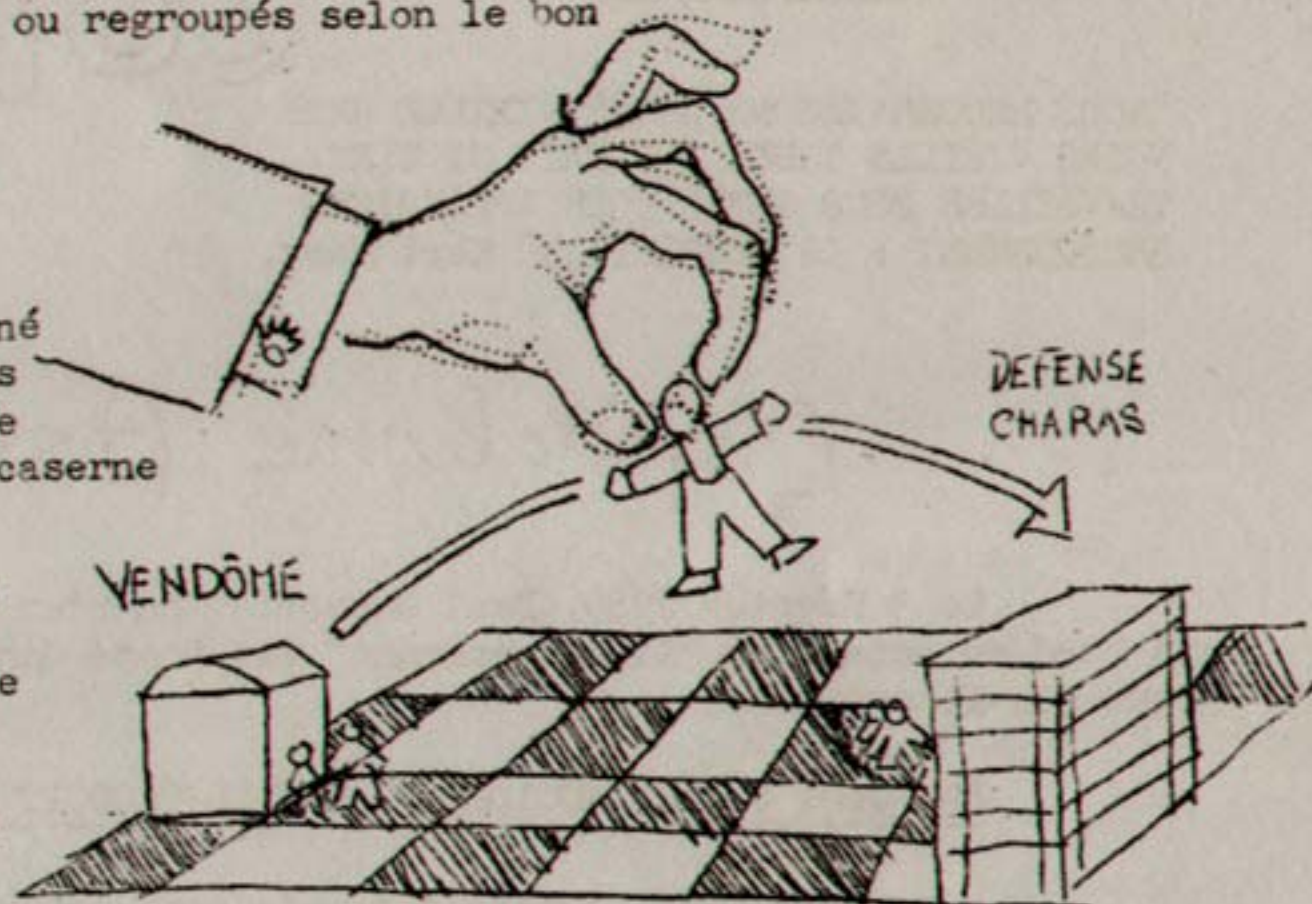


DECENTRALISATION = DEPORTATION

Depuis la fusion de janvier 1968 une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de la tête de chaque employé de l'UNION : Nous nous attendons tous à être déportés dans n'importe quel endroit de province, ou bien licenciés sans autre avis comme cela s'est produit dans pas mal d'autres entreprises qui ont déjà fusionné.

Comme les habitants du quartier des Halles et de Belleville dont les habitations vont être supprimées et remplacées par des buildings destinés à la bourgeoisie, qui seront transportés dans des banlieues infectes les travailleurs de l'U.A.P. seront déportés ou regroupés selon le bon plaisir du patron.

Ainsi les deux immeubles en construction comme celui de la Défense qui est haut d'une trentaine d'étages situé dans un quartier destiné à être le centre des affaires du grand capital, et celui de l'emplacement de l'ancienne caserne Charas.



Ce qui revient à dire que si par exemple vous habitez actuellement dans la banlieue Est vous devrez du jour au lendemain venir travailler à la Défense, où il n'existe pas aujourd'hui de véritable moyen de transport, si ce n'est l'autobus n°73. Combien de tracas de fatigues et de frais en perspective pour chacun de nous ! Et ce n'est pas la dérisoire indemnité de transport qui compensera ces frais.

Comme toujours les patrons nous considèrent comme des pions sur un échiquier qu'ils déplacent ou qu'ils remplacent selon leur bon gré. Pour faire plaisir à la direction, les employés doivent se tenir prêts à être exportés comme de vulgaires marchandises, ou bien à se retrouver au chômage.

C'est ainsi qu'on apprend presque du jour au lendemain l'existence de "regroupements" tels le service grêle, rue des Italiens et le service immobiliers, rue Monceau. Tout se fait en douce, dans le dos des employés.

Les employés de l'Union doivent savoir ce que manigance la direction.

Nous devons avoir le droit de VETO sur toutes ces mesures arbitraires de la direction : si un employé voit son temps de trajet pour aller au travail doubler ou tripler si ses frais sont accrus avec une contrepartie dérisoire il doit pouvoir refuser ces mesures. L'ensemble du personnel doit avoir les moyens de s'opposer efficacement à elles.

Face à cette menace, rester passifs serait nous condamner à l'impuissance. Chacun ne doit pas rester dans son coin en espérant qu'il y coupera. Il faut au contraire avant que ces mesures arbitraires ne soient prises entamer une action de tous les travailleurs de l'UNION pour obtenir des garanties dans ce domaine.

N.B. : quelques jours seulement après cet article paraissait dans le journal patronal un long article lénifiant de trois pages, où l'adirect on s'efforçait de rassurer le personnel, et mettait directement en cause le "tract mensonger"

A cet article, il fut répondu immédiatement dans la feuille par l'article suivant /